Note de service

Direction de la vaccination contre la COVID-19

DESTINATAIRES: À toutes les équipes du CISSS des Laurentides

EXPÉDITRICE : Caroline Chantal, directrice

Direction de la vaccination contre la COVID-19

DATE: 11 juin 2021

NOUVELLE MARCHE À SUIVRE AFIN DE PRENDRE VOTRE

RENDEZ-VOUS DE 1^{RE} OU DE 2^E DOSE OU POUR DEVANCER VOTRE RENDEZ-VOUS DE 2^E DOSE

OBJET: DEVANCER VOTRE RENDEZ-VOUS DE 2^E DOSE

(CLIC SANTÉ, MODULE EMPLOYÉS)

Pour tous les employés qui ont reçu leur 1^{re} dose de vaccination contre la COVID-19 suite à un **rendez-vous obtenu par le bureau de santé ou notre centrale de rendez-vous** (donc sans passer par Clic Santé), la marche à suivre suivante s'applique pour devancer votre rendez-vous de 2^e dose.

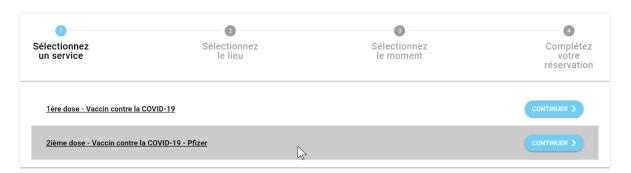
Si vous avez reçu votre 1^{re} dose en prenant rendez-vous via Clic Santé, cette note ne s'applique pas à vous.

Vous devrez obligatoirement utiliser le portail Clic Santé, module employés accessible au lien suivant : https://clients3.clicsante.ca/50007/take-appt

Ce lien est valide pour les employés du CISSS des Laurentides UNIQUEMENT.

Pour la prise de rendez-vous de 1^{re} dose, les employés du CISSS des Laurentides peuvent utiliser le lien ci-dessous ou encore se rendre sur le portail Clic Santé pour la population

Lors du processus de réservation, vous devez sélectionner le service à réserver :



Voici les étapes à suivre lors du devancement de votre rendez-vous de 2e dose :

- Annulez le rendez-vous de 2º dose existant en passant par l'onglet « Annuler un rendez-vous » en haut, à droite de la page d'accueil (attention, vous devez <u>ABSOLUMENT</u> compléter cette étape en premier puisque le système valide automatiquement le numéro de RAMQ afin de s'assurer qu'un seul rendez-vous soit octroyé);
- Une fois l'annulation complétée, sur la page de réservation, sélectionnez le service «2e dose»;
- Complétez les étapes de réservation en prenant soin de choisir le même site de vaccination que celui où vous avez reçu votre première dose.

Veuillez prendre note que la priorité par groupe d'âges ne s'applique pas pour les employés du CISSS des Laurentides.

Nouvelle application mobile pour devancer un rendez-vous

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler que notre nouvelle application mobile NotifVAX vous donne l'opportunité de devancer votre rendez-vous de vaccination COVID-19 en vous déplaçant rapidement sur un site de vaccination à proximité et ce, sans le processus de rendez-vous ci-haut mentionné. Vous pouvez consulter la note émise à ce sujet en cliquant ici.

LE **CISSS** DES LAURENTIDES complice de votre santé

Questions - Réponses

J'ai eu ma 1^{re} dose en prenant mon rendez-vous sur Clic Santé, dois-je utiliser le Clic Santé, module employés pour devancer ma 2^e dose?

Non, vous devez utiliser le site Clic Santé dédié à la population.

Est-ce que je pourrai choisir le site de vaccination de mon choix pour obtenir ma 2^e dose?

Non, vous devez prendre rendez-vous pour votre 2° dose au même site de vaccination où vous avez reçu votre 1^{re} dose (et ce, même si le portail vous offre le choix). Par contre, les employés qui ont reçu leur 1^{re} dose à Boisbriand, doivent prendre leur rendez-vous de 2° dose au site qui leur a été attribué (et qui n'est pas Boisbriand).

À partir de quand puis-je devancer ma 2^e dose?

Votre rendez-vous doit respecter l'intervalle minimal de 8 semaines entre les 2 doses. Attention : Clic Santé ne fait pas le calcul automatiquement ; vous devez donc vous en assurer sans quoi votre rendez-vous ne sera pas valide et vous serez refusé au site de vaccination.

Je n'arrive pas à me connecter sur le site Clic Santé, module employés ou bien je n'arrive pas à devancer ma 2^e dose. Que puis-je faire?

Vous pouvez contacter l'équipe de la centrale de rendez-vous en composant le 450 644-4545. Veuillez prendre note que le volume d'appels reçu est très important dû au devancement de la 2e dose et qu'un temps d'attente plus élevé peut être observé.